



COMMUNE DE TOURETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Douze Février,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2018

Secrétaire de séance : S. ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 19 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – E. MENUT – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI –
J. TOCQUER - C. VELAY – N. DEDULLE, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) - S. BEURRIER (pouvoir donné à R. AUBAULT)
C. LUBRANO-LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA) - J. ROBERT
HENSELER (pouvoir donné à M. AUFFRET) - A. DUBOIS (pouvoir donné à M. RAYNAUD)

Absents non excusés : N. BARRECA - S. LELUIN - M. RAYNAUD

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de démission de Mme LUBRANO-LAVADERA Christelle, du 6 janvier 2018, reçu le 11 janvier 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décrets du 06 mai 1995 et 04 janvier 2000, relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale. Il convient de renouveler les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, qui doit être composé de :

- 1 président,
- 5 élus du Conseil Municipal, (membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste).

Les membres suivants ont été élus à l'unanimité des membres présents et nommés :

- **Président** : M. Camille BOUGE
- **Membres élus** : Mme Raymonde AUBAULT, Mme Jeanine TOCQUER, Mme Sophia BEURRIER,
Mme Joselyne HENSELER, M. Stéphane LELUIN.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comme ci-dessus indiqué.
- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE